

La présente décision
affichée le 25 septembre 2020
et transmise au représentant de l'État le 25 septembre 2020
est exécutoire depuis cette date.

CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020 DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt, le mardi 22 septembre, à 9h30,
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire,
dans la salle Kléber Loustau, au Conseil départemental de Loir-et-Cher, à Blois.
sous la présidence de Monsieur Hubert AZEMARD.

Date de la convocation : 14 septembre 2020

Présents : (35)

Collège Conseil régional Centre-Val de Loire : Pierre COMMANDEUR, Claude GREFF.

Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher : Bernard PILLEFER, Catherine LHÉRITIER.

Collège Conseil départemental d'Indre-et-Loire : Sylvie GINER, Isabelle RAIMOND-PAVERO.

Collège EPCI 41 : Malik BENAKCHA, Philippe MASSON, Alain PROT, Nicolas HASLÉ, Frédéric DEJENTE,
Régis SOYER, Thibaut BOURGET, Bernard ESPUGNA, Henry LEMAIGNEN, Laurent ALLANIC, Pierre SOLON,
Roger LEROY, Michel GUIMONET, Hubert AZEMARD, Stéphane LEROY.

Collège EPCI 37 : François BORNE, Marc LEPRINCE, Claude BORDIER, Philippe BEHAEGEL, Martine
TARTARIN, Jean-François CRON, Vincent MORETTE, Marc JONCHERAY, Philippe ADET, Thierry BRUNET,
Sylvia PASCAUD, Jean-Christophe GASSOT, Patrick MICHAUD, Jocelyn GARCONNET.

Absents : (19)

Sabrina HAMADI, Valentino GAMBUTO, Pascal BIOULAC, Jean-Marie JANSSENS, Nicolas PERRUCHOT,
Martine CHAIGNEAU, Jocelyne COCHIN, Pierre LOUAULT, Philippe MERCIER, Marwane CHABBI, Joël
NAUDIN, Éric MARTELLIÈRE, Karine MICHOT, Marc ANGENAULT, Alain BENARD, Jean-Claude GAUTHIER,
Daniel SANS-CHAGRIN, Christian PIMBERT, Françoise THOMERE.

Personnes ayant donné pouvoir : (10)

Nicolas PERRUCHOT à Bernard PILLEFER

Marwane CHABBI à Nicolas HASLÉ

Jean- Marie JANSSENS à Catherine LHÉRITIER

Joël NAUDIN à Frédéric DEJENTE

Pierre LOUAULT à Sylvie GINER

Marc ANGENAULT à Martine TARTARIN

Martine CHAIGNEAU à Isabelle RAIMOND-PAVERO

Christian PIMBERT à Thierry BRUNET

Valentino GAMBUTO à Pierre COMMANDEUR

Françoise THOMERE à Jocelyn GARCONNET

Pour : 45 (81 voix) Contre : 0 (0 voix) Abstentions : 0 (0 voix)

Délibération n°1 : Élection du Président du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du syndicat mixte ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du scrutin,

Considérant que le quorum est atteint,

DÉCIDE

Article unique : Bernard PILLEFER est élu Président du Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique.

Le Président de séance,


Hubert AZEMARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.